

Communiqué de presse

L'agence régionale de santé Ile-de-France décide de généraliser l'utilisation de COVIDOM

Développée en étroite collaboration entre l'AP-HP, l'ARS Île-De-France, l'URPS médecins Île-De-France et Nouveal e-santé, la solution COVIDOM est désormais mise à la disposition de tous les médecins et de tous les hôpitaux de la région Île-De-France.

La pertinence du service mis en place au sein de l'AP-HP dès le 9 mars 2020 a rapidement convaincu l'ARS et l'URPS qui ont validé l'extension du dispositif à l'échelle de la région afin de limiter les risques de surcontaminations et de désengorger le système de santé.

Covidom déjà massivement utilisé à l'AP-HP ... mais pas seulement

(23 établissements de l'AP-HP + 8 établissements privés non lucratifs + 4 SAMUs et plusieurs centres de santé)

Dix jours après le lancement de Covidom à Bichat et à la Pitié-Salpêtrière, Covidom est à ce jour utilisée dans 23 hôpitaux de l'AP-HP : Ambroise Paré, Antoine Bécclère, Avicenne, Beaujon, Begin, Bicêtre, Cochin, Georges Pompidou, Henri Mondor, Louis Mourier, Hôtel Dieu, Jean Verdier, Lariboisière, Necker, Paul Brousse, Raymond Poincaré, Robert Debré, Saint-Louis, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau.

Parallèlement, plusieurs SAMUs (SAMU 75, 94,92 et 95) et centres de santé (Richerand et Marie-Thérèse) ont été intégrés dans le dispositif mis en place par l'AP-HP. D'autre part, 8 établissements tels que l'Hôpital américain de Paris, l'hôpital FOCH, l'Institut Mutualiste Montsouris, l'hôpital Franco-britannique, l'hôpital Saint-Joseph, le Centre hospitalier intercommunal de Créteil, le Centre Hospitalier de Villeneuve Saint-Georges l'hôpital Marie Lannelongue, ont souhaité intégrer le dispositif.

Par ailleurs, depuis le 19 mars 2020, on constate un afflux massif de médecins généralistes après la diffusion de l'information de l'URPS médecins à plus de 21 000 libéraux leur permettant de s'inscrire en tant qu'utilisateurs professionnels.

Covidom décloisonne le système de santé en IDF

La solution permet non seulement de suivre les patients porteurs en sortie d'hospitalisation, mais également d'organiser et réaliser le suivi ambulatoire des patients porteurs ou suspectés de covid-19 par le SAMU et les médecins généralistes. Le protocole construit avec des professionnels de santé de l'AP-HP permet de créer l'identité administrative du patient, et de donner un premier avis médical.

Le suivi et les éventuelles alertes sont gérés par le centre de commandement initialement créé pour l'AP-HP puis élargit à l'ensemble de l'IDF. Il est composé d'infirmiers et de médecins spécialement formés au covid-19 et constitue la plateforme régionale de télésurveillance qui peut opérer le télésuivi des patients 24h/24h et 7j/7j tout en partageant les informations sur le suivi du patient avec les acteurs de proximité et de confiance que sont les médecins de ville. A tout moment, ces derniers peuvent participer et intervenir s'ils estiment que c'est nécessaire.